

Conditions générales de prestations de services

CGPS

Article 1. Objet et définition

La présente a pour objet d'organiser les conditions générales et les modalités particulières pour la réalisation des missions de prestation de services par le prestataire Solution JLM, Merceron Julie assistante administrative indépendante, au bénéfice du client. Ces prestations sont les suivantes : travaux, services d'assistances administratives, services de secrétariat divers, présents ou externalisés pour compte de tiers.

Article 2. Exécution de la prestation

Toutes commandes impliquent l'adhésion entière et sans réserve du client aux présentes CGV, qu'il déclare avoir lues, comprises et acceptées.

Aucunes conditions particulières ou générales ne peuvent, sauf accord exprès et écrit des deux parties, prévaloir sur les présentes.

Les ventes de prestations ne sont fermes et définitives qu'après acceptation du devis et des CGV par la signature du client.

Les éventuelles modifications de la commande demandées par le client, ne seront prises en compte (dans la limite des possibilités du prestataire), que si elles sont notifiées par écrit et après acceptation d'un nouveau devis et ajustement éventuel du prix.

Le client s'engage à collaborer avec le prestataire en lui remettant toutes les informations utiles et nécessaires à la bonne exécution de la prestation et au respect des délais d'exécution.

Article 3. Lieu et durée de la prestation

Les prestations sont réalisées dans les locaux du Siège social du prestataire et occasionnellement dans l'établissement du client, après accord des deux parties.

Article 4. Nature des obligations

À défaut des présentes CGV signées et du devis accepté (et selon les conditions de paiement 30% du règlement si montant supérieur à 1 500€), le prestataire se réserve le droit de ne pas commencer ou d'interrompre la prestation.

Article 5. Exécutions des commandes – Délais et livraison

Le prestataire s'engage à accomplir avec le plus grand soin et conformément au devis accepté, les prestations commandées, à proposer des délais les plus adaptés à la demande du client, dans la mesure de ses disponibilités et à respecter les règles d'hygiène et de sécurité en vigueur dans les cas d'exécution de la prestation sur le site du client.

La commande est réalisée à la date indiquée sur le devis, sauf accord contraire, ou retard du client pour confirmer sa commande pouvant donner lieu à un dépassement des délais.

En cas de prestations non conformes au devis, le client devra formuler toutes les réserves nécessaires à réception desdites prestations. Ces réserves devront être, en outre, confirmées par écrit dans les 5 jours suivant la livraison, par courrier recommandé.

La livraison des documents concernant les prestations, s'effectue soit par la remise directe au client soit par l'envoi postal ou numérique, au lieu indiqué par l'acheteur sur le devis.

Les frais d'affranchissement, le risque et les frais de transport par un tiers (poste, coursier...) pour effectuer la livraison sont supportés en totalité par le client.

Le délai de livraison indiqué lors de la signature du devis n'est donné qu'à titre informatif et n'est aucunement garanti.

Par voie de conséquence, tout retard raisonnable dans l'exécution de la prestation ne pourra donner lieu au profit du client à l'allocation de dommages et intérêts ni à l'annulation de la commande.

Le client s'engage à mettre à la disposition du prestataire tous les équipements nécessaires à l'accomplissement de la prestation définie, qui doivent être de bonne qualité et fournis sur des supports valides. Tout retard, omission ou document fourni de la part du client ne pouvant être traité (document illisible...) pourra entraîner soit une révision de la date de livraison, soit un nouveau devis (avec accord des parties), soit une annulation de la commande.

Article 6. Tarifs et escompte

Aucun escompte ne sera accordé en cas de paiement anticipé.

Les tarifs appliqués sont ceux en vigueur au jour de la prise de commande (signature devis).

Les prix peuvent être calculés à l'heure ou au forfait. Ils sont exprimés en euros et non soumis à la TVA (article 293B du CGI).

Le prestataire s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment, toutefois, il s'engage à facturer les prestations commandées aux prix indiqués lors de la signature du devis.

Article 7. Majorations

Les prestations réalisées, à la demande du client, seront majorées de 50% le dimanche et de 75% un jour férié.

Les travaux demandés en urgence peuvent être majorés de 25% selon la demande, seul le prestataire, peut juger en toute liberté si la majoration s'applique ou non, en le précisant sur le devis.

Article 8. Modalités de paiement

Pour tous les règlements effectués, les factures correspondantes aux paiements prévus sur le devis seront fournies au client.

Le règlement des commandes s'effectue par chèque ou virement bancaire.

L'espèce est autorisée pour les particuliers contre remise d'un récépissé à hauteur de 1000 euros maximum selon la loi actuelle.

Pour la formule « à la carte » :

Toute commande supérieure à 1 500€ : Le client devra payer 30% du montant total du devis (en virement bancaire ou chèque) et les 70% restant seront à régler à la fin de la prestation.

Pour une commande inférieure à 1 500€, le règlement se fera à la fin de la prestation.

Pour la formule « forfait mensuel » :

Règlement par virement bancaire : le règlement se fera en fin de prestation ou fin de mois (sauf accord des parties).

Article 9. Rétractation et annulation

Un droit de rétractation sera accepté dans la limite de 14 jours suivant la date du devis et des CGV signés, uniquement s'il est prévu d'un début d'exécution de la prestation dans un délai ultérieur de 48h ouvrables à cette limite. Il ne sera alors facturé aucun frais.

Les annulations doivent être annoncées au maximum 48h avant le début de la prestation.

En cas d'annulation d'une commande en cours de réalisation, par le client, qu'elle qu'en soit la cause, ce dernier s'engage à régler la totalité de la prestation déjà effectuée.

Toutes annulations doivent être confirmées par le client au prestataire par écrit et dans les plus brefs délais.

Article 10. Pénalités de retard et indemnité forfaitaire de recouvrement

Sauf accord préalable entre les parties, en cas de défaut de paiement d'une facture à l'échéance, une pénalité de retard égale à trois fois le taux d'intérêt légal ainsi qu'une indemnité forfaitaire de frais de recouvrement de quarante euros (40,00€), conformément à l'article L441-6 et D441-5 du code de commerce, est exigible sans qu'aucune mise en demeure ne soit nécessaire.

Cette pénalité, calculée sur le montant net de la somme restant due, court de plein droit le jour suivant la date de règlement portée sur la facture, tout comme l'indemnité forfaitaire de frais de recouvrement de 40,00€.

En cas de recouvrement judiciaire, le client supportera tous les frais de mise en demeure et de contentieux, et se verra facturer, à titre de clause pénale, une somme égale à 15% du montant total de la commande qu'il a passée, avec un minimum forfaitaire de trente euros (30,00€) par dossier et ce sans préjudice de tous dommages et intérêts ou indemnités que le prestataire pourrait réclamer.

En outre, le prestataire se réserve le droit de suspendre ou de résilier toutes les commandes en cours ou à venir du client, après l'envoi d'une mise en demeure restée ou non infructueuse.

Article 11. Responsabilités et cas de force majeure

Le prestataire s'engage, à titre d'obligation de moyens à exécuter ses prestations avec tout le soin en usage de sa profession et à utiliser les règles de l'art du moment. Le prestataire met en œuvre tous les moyens nécessaires mis à sa disposition pour prendre soin et préserver les fichiers informatiques et autres documents qui lui sont confiés par le client pour la réalisation de la prestation commandée.

Toutefois, compte tenu des risques de dommages ou de détérioration encourus par ce type de support, il appartient au client de s'en prémunir par tous les moyens à sa convenance, qui déchargent en conséquence le prestataire de toute responsabilité.

À compter de la remise des documents livrés par le prestataire, le client est responsable de l'utilisation, de l'exploitation et de la diffusion du contenu qui est présenté, notamment en ce qui concerne les éventuels droits et copyright.

Il décharge en conséquence le prestataire de toute responsabilité et le garantit contre tous recours susceptibles d'être intenté à son encontre, du fait d'une quelconque utilisation frauduleuse ou en raison de toute perte de bénéfice ou trouble commercial.

La responsabilité du prestataire ne pourra être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une des obligations décrites dans les présentes CGV découle d'un cas de force majeur.

À ce titre, la force majeure s'entend de tout événement imprévisible, irrésistible et extérieur, au sens de l'article 1148 du code civil.

Article 12. Confidentialité et droit de propriété intellectuelle

Le prestataire s'engage à respecter strictement la confidentialité de toutes les informations, documents, données ou concept dont elle pourrait avoir connaissance, avant, pendant, ou après la réalisation de sa prestation, ainsi que du contenu des travaux commandés et réalisés.

La responsabilité du prestataire ne peut pas être engagée en raison d'une interception ou d'un détournement des informations lors du transfert des données notamment par internet.

Par conséquent, il appartient au client, lors de la commande, d'informer le prestataire des moyens de transfert qu'il souhaite voir mis en œuvre afin de garantir la confidentialité de toutes informations à caractère sensible.

De convention expresse, les résultats de la mission sont en la pleine maîtrise du client à compter du paiement intégral de la prestation, le prestataire s'interdisant de faire état des résultats et de les utiliser de quelque manière que ce soit, sauf obtention préalable de l'autorisation écrite du client.

Le prestataire reste propriétaire de tous les droits de propriété intellectuelle sur les modèles, courriers, tableaux, autres travaux réalisés (même à la demande du client) en vue de la fourniture des services aux clients.

Le client s'interdit donc toutes reproductions ou exploitations des dits modèles, courriers, tableaux, ou autres travaux réalisés sans autorisation, écrite, et préalable du prestataire qui peut la conditionner à une contrepartie financière.

Article 13. Droit applicable et juridiction compétente

Tous litiges relatifs à l'application ou l'interprétation des présentes CGV est soumis au droit français. Elles sont rédigées en langue française. Dans le cas où celles-ci seraient traduites en une ou plusieurs langues, seul le texte français ferait loi en cas de litige.

A défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le tribunal compétent de BAYONNE.

Les conditions générales de ventes peuvent être modifier à tout moment, seule la date de réception du devis sera admise pour l'application des présentes.